

---

---

LES PECHEURS DU DELTA CENTRAL : ACCES AUX MOYENS  
DE PRODUCTION PAR LE BIAIS DU SYSTEME D'ENCADREMENT

---

---

Bréhima KASSIBO

---

INTRODUCTION

---

Ce travail vise à donner un aperçu de l'organisation structurelle des activités halieutiques du Delta Central à travers les différents organismes d'encadrement. Il ne s'agit pas tant de critiquer ces organismes que d'évaluer l'impact de leur action sur le monde pêcheur; de mesurer le chemin parcouru et ce qui reste à faire, tout en soulignant les mérites et les insuffisances.

Le Delta est en train de vivre une période critique de son histoire et les pêcheurs se heurtent à de graves problèmes qui entravent considérablement leur action; au nombre de ceux-ci il y a les difficultés d'approvisionnement en produits vivriers et en matériel de pêche qui conditionnent l'accès aux ressources halieutiques.

- L'Etat par le canal des organismes d'encadrement vise surtout à élever le niveau de vie des pêcheurs en améliorant leur connaissance technique dans le domaine de la production, les transformations et la commercialisation des ressources piscicoles.

- Les commerçants demeurent les partenaires obligés du pêcheur pour son ravitaillement en matériel de pêche mais très souvent aussi en produits vivriers et le monopole est préjudiciable à l'épanouissement de ce dernier.

En facilitant l'accès aux moyens de production par l'octroi du crédit

bancaire, les organismes d'encadrement avaient pour objectif de dégager les pêcheurs de l'étau des commerçants. Les résultats ont-ils été probants? L'encadrement est-il à même de jouer convenablement son rôle face aux nombreuses difficultés inhérentes à la société de pêcheurs, extrêmement complexe et soumise à de multiples contraintes.

L'enquête nous permet de clarifier ces questions en y apportant des éléments de réponse.

---

1 / L'ENCADREMENT

---

Les deux principaux organes d'encadrement des pêcheurs du Delta sont l'Opération Pêche Mopti et la Direction Régionale de l'Action Coopérative, tout deux basés à Mopti.

---

11 / LES ORGANISMES D'ENCADREMENT

111 / L'OPERATION PECHE MOPTI (OPM)

Créée en 1972 et placée sous la tutelle de la Direction Nationale des Eaux et Forêts, elle relève du Ministère des Ressources Naturelles et de l'Elevage.

Organisme à caractère public, elle vise à travers ses actions (encadrement technique, vulgarisation, alphabétisation, formation, etc.) l'autopromotion des pêcheurs.

Son action d'encadrement s'étend désormais sur 3 secteurs qui sont : Diafarabé, Mopti et Akka au lieu de 6 précédemment, les secteurs de Dioro,

Diré et Gao, ayant été abandonnés depuis 1985.

Ces 3 secteurs ont été couverts par l'enquête cadre et les résultats acquis nous permettent de nous faire une idée exacte du degré d'encadrement des pêcheurs du delta, surtout en ce qui concerne l'accès aux moyens de production.

Avec la restructuration de l'OPM, un des principaux objectifs a été la création des Associations Villageoises (AV) au sein du monde pêcheur pour un encadrement effectif et surtout pour l'accès aux crédits BNDA initiés en 1984-1985 en vue de la dotation des pêcheurs en matériels performants et peu onéreux.

### 112/ L'ACTION COOPERATIVE

Elle est représentée par sa direction nationale sise à Bamako. Créée dès les premières années de l'indépendance et placée sous la tutelle du Ministère de la Production (agriculture), son action vise le regroupement du monde rural en groupements associatifs (coopératives, ton villageois, etc.) et à réaliser à travers les organismes son action d'encadrement.

Elle supervise toutes les coopéra

tives agricoles, de consommation pastorales, de transports fluviaux et de pêche sur l'ensemble du territoire national.

Sur le plan régional, elle est représentée par une direction régionale (D.R.A.C.), au niveau de chaque cercle par le Centre de Contrôle et d'Assistance pour le Développement du mouvement coopératif (C.A.C.) et dans chaque arrondissement par une fédération de groupements ruraux (F.G.R.).

L'OPM et la DRAC exercent leur action d'encadrement à travers ces différents réseaux structurés à l'aide de techniciens formés à cet effet. Cependant, l'encadrement technique, loin de présenter une répartition homogène, semble accuser des disparités importantes au niveau des principales zones (strates) considérées par l'enquête cadre.

Le taux de ménages permanent non encadrés est assez élevé 47 % mais inférieur au taux global d'encadrement qui s'élève à 53% pour l'ensemble des organismes d'encadrement.

A partir des données d'enquête, les ménages temporaires semblent être plus encadrés que les permanents (61% contre 53%).

Tableau 1 : Taux d'encadrement par type de ménage (% en données brutes) (somme en colonne)

	Ménages permanents n=1123	Ménages temporaires n=539
pas d'encadrement	47	39
encadrement :		
coopérative ou groupement	18	27
opération pêche seulement	11	7
OPM + Coop. et groupement	23	25
	52	61

### 12 / REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ENCADRES

Pour les ménages temporaires, si

l'on excepte le Nord dunaire (un seul ménage enquêté), une zone seulement accuse un pourcentage inférieur à 50% : la plaine centrale (31%).

La zone de l'Ouest Diaka avec un taux de **83%** a le plus fort pourcentage de ménages temporaires encadrés alors qu'elle accuse un taux d'encadrement inférieur à la moyenne, soit **45%** pour

les ménages permanents. Il en est de même pour la zone aval qui passe d'un taux d'encadrement de **46%** pour les ménages permanents à **67%** pour les ménages temporaires.

**Tableau 2 : Répartition géographique de l'encadrement des pêcheurs**  
(% en données brutes, en ligne)

Strates	Ménages permanents (n=1123)		Ménages temporaires (n=539)	
	non encadrés	encadrés	non encadrés	encadrés
Niger amont	25,7	74,3	21,1	78,9
Djenneri	36,5	63,5	25	75
Mopti	42,1	57,9	42,2	57,8
Ouest Diaka	55,4	44,6	16,7	83,3
Plaine centrale	62,6	37,4	63,2	30,8
Lacs	48,5	51,5	38,5	61,5
Niger aval	53,7	46,3	33,3	66,7
Nord dunaire	89,3	10,1	(100)	(0)

Sur le cours des fleuves, on note de l'amont vers l'aval, une évolution des proportions de ménages encadrés. Les ménages temporaires des régions du Niger amont (**79%**) et du Djenneri (**75%**) apparaissent comme les plus encadrés. La zone de Mopti présente le même pourcentage d'encadrement pour les ménages permanents et les ménages temporaires. Dans la région des lacs le taux d'encadrement des ménages temporaires (**62%**) devient supérieur à celui des ménages permanents (**52%**).

Les autres zones Niger amont, Djenneri, Mopti et les lacs accusent une permanence dans l'encadrement des permanents et des migrants car elles sont englobées dans les principaux secteurs d'encadrement que sont Diafarabé, Mopti, Youvarou pour la coopérative des pêcheurs et Diafarabé, Mopti, Akka pour l'Opération Pêche et plusieurs migrants appartiennent soit à une coopérative, soit à une association villageoise au village d'origine qui peut être situé dans l'aire d'encadrement de l'OPM. La zone Nord dunaire présente, depuis la suppression du secteur d'encadrement

de Diré, le plus faible taux d'encadrement (**10%** pour les permanents). La plaine centrale se distingue également par son sous-encadrement, **37%** pour les ménages permanents et seulement **31%** pour les ménages temporaires.

### 13 / ENCADREMENT ET ETHNIE

Sur un effectif de **1123** ménages permanents enquêtés, les Bozo représentent **55,9%**, les Somono **8%**, les Sonraï **6,1%** et les autres ethnies (Rimaïbe, Bambara, Marka, etc.) **30%**. Les Somono accusent le plus fort taux d'encadrement **83%** contre **66%** aux Bozo tandis que les autres ethnies accusent un taux d'encadrement inférieur à la moyenne : **47%** pour les Marka, **25%** pour les Bambara, **12%** pour les Rimaïbe et **27%** pour les Sonraï.

Cependant, au niveau des ménages temporaires, la tendance s'inverse entre Bozo - auxquels on a ajouté les Sorko - et les Somono, **61%** pour les deux premiers contre **39%** pour les derniers, tandis que les autres ethnies bénéficient d'un taux d'encadrement supérieur à la moyenne : **72%**.

Ceci pouvant s'expliquer par leur simple présence au sein des zones encadrées par l'OPM et la coopération sans qu'ils bénéficient réellement des prestations de ces services dans le domaine de la pêche.

Les Bozo accusent un taux supérieur à la moyenne chez les permanents aussi bien que chez les temporaires. Les Somono qui ont le plus fort taux d'encadrement au niveau des ménages permanents soit 83,3 voient ce taux

Tableau 3 : Taux d'encadrement en fonction des ethnies

Ménages permanents (n=1123)			Ménages temporaires (n=539)		
Ethnie	Pas d'encadrement	encadrement	Ethnie	Pas d'encadrement	encadrement
Bozo	33,8	66,2	Bozo/Sorko	38,8	61,2
Somono	16,7	83,3	Somono	60,7	39,3
Sonraï	72,5	27,5	Pêcheurs secondaires	28,1	71,9
Rimaïbé	88,1	11,9			
Bambara	74,7	25,3			
Marka	53,5	46,5			
Autres	60,7	39,3	non précisé	20	80

tomber à 39,3 chez les ménages temporaires ce qui est de loin inférieur au taux des temporaires Bozo. Les Bozo jouissent donc d'un encadrement permanent dans tous les milieux.

et, d'une façon générale, les comparer aux crédits commerçants (CC) et aux achats au comptant pour nous faire une idée objective de la situation.

## 2 / L'ACCES AU CREDIT

### 21 / LE CREDIT EN GENERAL

Le second volet important concerne l'accès aux moyens de production par le crédit qu'il soit contracté auprès d'un commerçant ou d'une banque, en l'occurrence la BNDA.<sup>4</sup>

Le système d'allocation de crédit bancaire aux pêcheurs a été le cheval de bataille de tous les organismes d'encadrement et surtout l'OPM qui a créé à cet effet des Associations Villageoises (AV). L'octroi de ces crédits s'est effectué dans des conditions très difficiles, la BNDA a distribué plus d'une centaine de millions de francs CFA; nous allons voir la répartition de ces crédits sur le delta, le nombre de bénéficiaires

## 22 / REPARTITION GEOGRAPHIQUE OU CREDIT

### 221 / MENAGES PERMANENTS

67% de permanents n'ont pas eu accès au crédit et ont effectué leurs achats au comptant, 21% ont bénéficié d'un crédit auprès des commerçants (CC) et 9% d'un crédit bancaire (CB).

Les bénéficiaires de crédits (CC et CB) totalisent 29% soit moins de la moitié des acheteurs au comptant (67%). Ceci suggère que les possibilités d'emprunt ont été nettement insuffisantes par rapport aux besoins des pêcheurs.

Les ménages de la région amont se trouvent au premier rang des non bénéficiaires de crédits avec 21% viennent ensuite les ménages du Djenneri 19%, de Mopti 18% et du Nord 13% puis ceux des autres strates avec une moyenne de 7,5%.

La région de Mopti est de loin la mieux dotée en crédits bancaires alors que c'est dans la zone lacustre que le CC est le plus pratiqué.

## 222/ MENAGES TEMPORAIRES

Les ménages temporaires prennent plus de crédit que les ménages permanents, 45% des achats sont effectués à crédit contre 29% seulement chez les permanents.

La région des lacs paraît privilégiée, 61% des CC et 51% des CB, elle occupe le 1er rang.

La zone de Mopti représente une part importante des CB (23%). Le Djen-

neri ne draine que très peu de crédits.

Aussi bien chez les temporaires que chez les permanents, le crédit commerçant est plus important que le CB, 21% de CC contre 9% de CB chez les permanents; 37% de CC contre 8% de CB chez les temporaires.

D'un autre côté, les temporaires ont contracté plus de dettes auprès des commerçants que les permanents, 37% contre 21% chez les ménages permanents; tandis que le pourcentage en CB est à peu près le même pour les deux, 9% chez les ménages permanents contre 8% chez les ménages temporaires.

Tableau 3A : Répartition géographique du crédit pour les ménages permanents (N = 1123)(% en données brutes, en ligne)

ZONES - % par zone	amont 20,7	Djenn. 14,9	Mopti 18	Diaka 6,6	Centre 8,8	Lac 11,9	Aval 8,5	Nord 10,6
pas crédit (achat au comptant) n=755/67,2%	20,9	18,7	18	6,1	7,5	7,7	7,7	13,4
crédit commerçant n=230/20,5%	19,1	4,3	14,8	6,1	15,7	24,8	10,9	4,3
crédit banque n=100/8,9%	19	11	30	14	6	14	2	4

Pour le Djennéri, à part les AV signalées précédemment, les autres pêcheurs affiliés à la coopérative de Djenné n'ont pas eu de prêt à cause de la léthargie de cet organisme devenu insolvable même auprès des commerçants suite à des difficultés structurelles qui ont entravé son fonctionnement correct.

## 23 / CREDIT/ENCADREMENT

### 231 / MENAGES PERMANENTS

53% des achats comptant sont le fait de ménages non encadrés. Les crédits bancaires sont pris en très grande majorité (89%) par les ménages encadrés. Ceci est également vrai, mais dans une moindre mesure, pour les crédits commerçants (55%).

**Les zones les plus encadrées :** Niger amont 74%, Djennéri 64%, Mopti 58% et Lacs 52 ont recueilli la majorité des CB, soit Mopti 30% des CB, l'amont 19%, Les lacs 14% et Le Djennéri 11%.

**Tableau 3B : Répartition géographique du crédit pour les ménages temporaires (N = 539)(% en données brutes, en ligne)**

ZONES % par zone	amont	Djenn.	Mopti	Diaka	Centre	Lac	Aval	Nord
	7,1	2,2	15,4	5,6	9,6	51,6	8,3	0,2
pas crédit (achat au comptant) n=292/54,2%	8,6	3,1	17,1	5,1	10,3	45,5	9,9	0,3
crédit commerçant n=200/37,1%	4,5	1,0	11,5	6,0	8,5	61,0	7,5	0
crédit banque n=43/ 8%	7,0	2,3	23,3	7,0	7,0	51,2	2,3	0

Les zones les moins encadrés : Nord 10% d'encadrement, Plaine centrale 37%, Diaka 45%, Niger aval 46% n'ont perçu que peu de CB soit 4% des CB pour le Nord, 6% pour la plaine centrale, 4% pour le Diaka et 2% pour l'aval.

### 232 / MENAGES TEMPORAIRES

Chez les ménages temporaires 54% n'ont pas contracté de crédit contre 45% de bénéficiaires. Parmi ces derniers, 37% ont eu un CC et seulement 8% un CB. Là encore, les crédits bancaires sont surtout le fait des ménages encadrés (79%).

### 24 / CREDITS ANTERIEURS

(il s'agit de crédits antérieurs à 1986).

64% des ménages permanents n'en ont pas bénéficié contre 46% des ménages temporaires.

En ce qui concerne le crédit antérieur commerçant (CAC), il est plus important que le crédit antérieur bancaire (CAB) 26% contre 9% chez les permanents et 44% contre 9% chez les temporaires.

Les CAB ont été pris en majorité (90%) par des encadrés, que ce soit pour les ménages permanents ou temporaires.

Il apparaît donc que malgré les sommes distribuées par la BNDP en 86, une majorité écrasante de pêcheurs ont continué à contracter des dettes auprès des commerçants et ce pourcentage englobe même une part notable de ceux qui ont bénéficié de prêts bancaires. Est-ce à dire que le montant distribué était nettement insuffisant ?

### 25 / LES PRETS CORESPONSABILISES DE LA BNDP

Le souci principal de tous les organismes d'encadrement et des pêcheurs eux-mêmes a été de libérer ces derniers de l'emprise combien aliénante des commerçants en ce qui concerne leur dotation en matériel de pêche et leur approvisionnement en céréales.

Depuis les années 60, plusieurs tentatives ont été faites par la F.F.E.<sup>2</sup> auprès de la coopérative de Mopti, par l'OPM et par la BNDP.<sup>2</sup>

**Tableau 4A : Crédits d'encadrement obtenus récemment ( données brutes, % en ligne)**

	Ménages permanents (n=1123)		Ménages temporaires (n=539)		
crédit	pas d'encadrement 47%	encadrement 52%	crédit	pas d'encadrement 39%	encadrement 61%
pas crédit (achat au comptant) n=755 67,2%	52,8	47,2	pas crédit (achat au comptant) n=292 54,2	37,7	62,3
crédit commerçant (CC) n=230 20,5%	44,8	55,2	(CC) n=100 37,1	45,0	55,0
crédit banque (CB) n=100 8,9%	11,0	89,0	(CB) n=43 8	20,9	79,1

Devant les effets désastreux de la sécheresse et la situation critique des pêcheurs démunis de moyens de production, suite à des études hâtivement menées auprès des pêcheurs au sujet de l'allocation de crédits d'équipement, la BNDA est arrivée sur la place et a commencé à octroyer des prêts aux pêcheurs regroupés en coopératives ou en associations villageoises. La nouveauté du processus, c'est que les prêts étaient parrainés soit par l'OPM pour les AV soit par l'action coopérative pour les coopératives.

Ces organismes se chargeaient en accord avec les souscripteurs regroupés au sein des AV ou des coopératives de superviser avec la BNDA toute l'opération, depuis la constitution des dossiers jusqu'à l'octroi du prêt, l'enlèvement de l'équivalent en matériel chez les commerçants choisis par la banque et la distribution.

## 251 / L'OPERATION PECHE MOPTI

Elle supervise trois secteurs principaux qui sont Mopti, Diafarabé et Akka, nous allons passer un à un ces trois secteurs et y étudier l'action de la BNDA.

### 2511 / Le secteur de Mopti

Il comprend 19 AV, 16 parmi celles-ci ont bénéficié en 1986 de prêt BNDA pour une valeur de 18.73.000 CFA en matériel de pêche.

Deux associations villageoises ont bénéficié de prêts assimilés auprès des commerçants pour une valeur de 6.297.500 CFA; il s'agit de l'AV de Barigondaga = 1.297.500 et celle de M'Bouna = 5.000.000 CFA.

Soit un total de 24.970.500 CFA pour le secteur de Mopti.

**Tableau 4B : Crédits d'encadrement acquis antérieurement (% en données brutes, en ligne) CAC = Crédit Antérieur Commerçant, CAB = Crédit Antérieur Banque**

	Ménages permanents (n=1123)		Ménages temporaires (n=539)		
crédit antérieur	pas d'encadrement 47%	encadrement 52%	crédit antérieur	pas d'encadrement 39%	encadrement 61%
pas crédit antérieur (achat au comptant ant.) n=722/64,3%	56,5	43,5	pas crédit antérieur n=247 45,8	38,1	61,9
crédit ant. commerçant (CAC) n=294/26,2%	38,4	61,6	(CAC) n=238 44,2	45,4	54,6
crédit ant. banque (CAB) n=102/9,1%	9,8	90,2	(CAB) n=49 9,1	10,2	89,8

**Tableau 5 : Prêt BNDA secteur de Mopti (OPM)**

Nom des AV	Montant
Sahona	3.115.000
Mopti-Hindé	1.600.000
Mounadaga	435.000
Bintedaga	1.000.000
Togueré-Modi-Daga	1.500.000
Ouméré	700.000
Satamadji-daga	1.000.000
Severi-daga	1.000.000
Patina	1.100.000
Koana	785.000
Kotaga	1.400.000
Koubi-daga	500.000
Koubi-village	563.500
Sensé	1.025.000
Kakolodaga	2.150.000
Kebozo	1.800.000
<b>TOTAL</b>	<b>19.673.500</b>

**2512 / Le secteur de Diafarabé**

Dans ce secteur, 6 AV ont bénéficié d'un montant de 9.330.000 CFA de la part de la BNDA pour la campagne 86-87 dans l'Ouest Diaka.

La modicité relative de ce prêt est due à la circonspection des encadreurs OPM qui ont tenu compte de plusieurs facteurs pour dégrossir les montants exorbitants exprimés par les pêcheurs, tels que la capacité maximum d'endettement par rapport aux taux d'investissement, le montant de l'investissement antérieur et la faible capacité de remboursement.

En plus de cet effort déployé par la BNDA et l'OPM, cette dernière, en vue de satisfaire les demandes de pêcheurs, intervint auprès des commerçants pour l'octroi de prêts assimilés (tableau 7).

**Tableau 6 : Tableau des prêts BNDA dans le secteur de Diafarabé**

Associations	Adhérents	val. du prêt	Apport	échéances
Ouro Gallo	24	1.587.000	159.000	1.570.800
Toguéré Coumbé	43	2.872.000	288.000	2.842.400
M'Bonga	23	496.000	446.000	490.600
Pinga	73	1.544.000	1.389.000	1.525.900
Barikédaga	35	2.103.000	1.892.000	2.081.200
Baratono	11	728.000	655.000	720.500
<b>TOTAL</b>	<b>209</b>	<b>9.330.000</b>	<b>4.829.000</b>	<b>9.233.400</b>

**Tableau 7 : Tableau des prêts assimilés dans le secteur de Diafarabé Est (Djennéri). N : nombre d'adhérents.**

Assoc. Villag.	N	Montants
Kabio	17	1.471.000
Kombaka	14	750.000
Sofaraba	19	1.375.000
Pora Bozo	18	9.960.000
Sofara	25	1.045.000
Kouffadagadian	15	550.000
<b>TOTAL</b>	<b>108</b>	<b>15.150.500</b>

Il est remarquable qu'en comparant les deux tableaux, les CC assimilés ont été plus importants au niveau des 6 AV du Djennéri situés sur le Bani que des 6 de la zone du Diaka.

Pour un besoin de **18.945.500** exprimé par les pêcheurs du Djennéri, **15.151.500** ont été distribués pour leur équivalent en argent, soit un dégrossissement de **3.794.000** équivalent à peu près un peu moins du tiers de la somme globale attribuée à ceux du Diaka le montant avoisine 81 de celui alloué par la BNDA aux 16 AV du secteur de Mopti.

Les commerçants ont été plus généreux que la banque dans l'allocation des crédits co-responsabilisés (prêts assimilés).

tion des crédits co-responsabilisés (prêts assimilés).

#### **2513 / Le secteur de Akka**

Avec l'instauration des villages pilotes, le secteur Akka a bénéficié de 85 à 87 de deux séries de prêts BNDA. En 85-86, 3 AV pilotes ont bénéficié de CB d'un montant de 34.267.500 CFA en 2 phases :

3 AV du secteur Akka ont bénéficié

**Tableau 8 : Tableau des prêts BNDA dans le secteur de Akka**

Assoc. Villag.	Montants
Guidio Sari	1.000.000
Ambia-Habé	1.000.000
Awa	1.000.000
Sah	1.500.000
Banadji (campement)	3.000.000
Konnadaga	3.500.000
Kromedji	2.500.000
Debari Thioka	1.000.000
Kéritogo	4.500.000
Sébi	1.000.000
<b>TOTAL</b>	<b>20.000.000</b>

de 14.267.500 en 84/85; il s'agit de Kéréto, Gourao et Sébi.

Pour la campagne 86-87, dix AV ont pu bénéficier de prêts BNDA dans le secteur AKKA et (une de prêt assimilé) d'une valeur totale de 20.000.000 de CB (tableau 8).

#### PRETS ASSIMILES :

Banadji village : 1.000.000  
Banadji campement : 1.560.000 en plus  
des 3 M CB.

Le montant octroyé par la BNDA aux trois secteurs de l'OPM lors de la campagne 86-87 se répartit de la manière suivante :

AKKA = 20.000.000 (19.699.000)  
MOPTI = 18.902.000  
DIAFARABE = 8.487.000

Soit un montant de 47.389.000 CFA au niveau des 3 secteurs OPM.

80% du montant des prêts devraient être remboursés le 31 mars 87, date de la première échéance et les 20% restants en fin septembre 87; les échéances de la campagne active ne furent point respectées, celles de la campagne morte non plus, actuellement le recouvrement des créances est devenu le principal objectif de la BNDA qui a suspendu tous les prêts aux pêcheurs. Le problème du crédit et de son remboursement fera l'objet d'études ultérieures spécifiques.

#### 252 / LES COOPERATIVES DES PECHEURS

Il vaudrait mieux parler de coopératives au pluriel car, depuis l'échec de la tentative de fusion des coopératives en 1968 en une seule dénommée "Union des Coopératives" dont le siège devait résider à Mopti, 3 grandes coopératives autonomes existent de nos jours et leur siège correspond en gros aux trois principaux chef-lieu de secteurs de l'Opéra-

tion Pêche (Mopti/Diafarabé/Akka) Mopti pour la coopérative des pêcheurs de Mopti, Diafarabé et Youwarou. Nous allons étudier séparément leur action et essayer d'en tirer un bilan global en ce qui concerne leur rapport à la BNDA et à l'encadrement.

#### 2521 / La coopérative des pêcheurs de Mopti (CPM)

Depuis 1958, date de sa fondation, elle a connu des fortunes diverses, sa période faste correspond à celle de sa collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert qui a joué un rôle de premier plan dans sa réorganisation structurelle, l'octroi de prêts et la mise au point de prestations sociales pour l'amélioration du niveau de vie des pêcheurs sur le plan sanitaire, culturel, économique technique et social.

Sa période de déclin a commencé en 82, date de retrait de la F.F.E. qui lui avait procuré son second souffle après l'inertie des années 68 à 74 marquées par le départ d'une partie importante de ses membres et la concurrence avec l'OPM créée depuis 1972.

Actuellement elle regroupe 8 zones, chacune englobant 8 à 11 villages. Les zones sont : Kadiak, Kakanyan, N'garvey, Gomina, Konna-daga, N'gomi, Koubaye, Sindégué

De 1975 à 82, période d'assistance de la FFE à la CPM, 3863 pêcheurs répartis sur 76 bases ont été régulièrement dotés en matériel de pêche pour 31.025.000 FCFA (filets, ralingues, hameçons, panoplie légère) soit un quota individuel de 25.000 CFA. Le remboursement se faisait 50% en espèces et 50% en nature sur 6 mois d'échéances.

A la date du retrait de la FFE, il restait 83% d'impayés, soit un montant de 25.760.457 CFA. Ceci marque un coup d'arrêt au prêt équipement jusqu'à l'entrée en lice de la BNDA lors de la campagne 84/85. En ce qui

concerne le dernier prêt BNDA qui nous intéresse dans le cadre de cette étude parce que portant sur les CB : 86/87 la Banque a distribué 106.480.000 CFA à la CPM.

### 2522 / La coopérative de Diafarabé

Fondée en 1966, elle regroupe à présent 12 bases qui sont : Diafarabé, Darou, Tilembeya, Noh peul, Noh bozo, Kodaga, Dia-Kéra, Dia-bozo, Doweti, Dakaweli, Lahourou et Tamara. De 1978 à 83, elle a bénéficié de l'action de la FFE notamment de la distribution des produits PAM.

La BNDA a octroyé à la coopérative de Diafarabé :

en 1984 = 5 millions pour l'équipement qui ont été soldés

en 1985 = 17.159.500 pour l'équipement

en 1986 = 4.000.000 pour la commercialisation, ajoutés par la coopérative au frais d'équipement

Soit un total de 26.159.500 CFA qui ont été répartis entre 1078 membres (24.266 par individu).

En outre, 28 sennes<sup>4</sup> ont été acquises et il y a une répartition de 10 cartons d'hameçons (30.000 CFA) par personne pour les bénéficiaires.

### 2523 / La coopérative de Youwarou

Elle comprend 704 adhérents à peu près répartis entre 10 bases qui sont: Youwarou, Akka, Sirakourou, Ambiri,

Koriotoro, Enguem, Aoré, Bia, Gongona, Diaguel.

En 1985, 4 bases ont bénéficié de 4 millions de la part de la BNDA, ce sont : Youwarou, Sirakourou, Akka, Ambiri.

En 1986, 34.704.500 CFA ont été alloués à la coopérative.

Pour pouvoir en bénéficier, la coopérative a demandé le concours d'un grand commerçant d'engins de pêche de Mopti pour solder le prêt antérieur de 1985 soit 4.000.000 CFA dont 4 bases étaient redevables et avancer en même temps les 10% d'acompte nécessaire au déblocage du prêt soit 3.807.128 CFA.

Au moment de la livraison des engins aux pêcheurs, le commerçant a enlevé la valeur correspondante, soit 7.807.128 et leur a livré le reste en matériel de pêche.

Lors de la distribution du matériel, étant donné la faible quantité livrée par le commerçant, le prix des engins a été majoré et réparti uniformément sur l'ensemble des bénéficiaires selon les besoins exprimés, sans tenir compte de l'endettement des 4 bases.

Plusieurs problèmes ont surgi au sein de la coopérative à cause de cette situation litigieuse tendant à faire payer par l'ensemble du groupe les arriérés de quelques uns.

Tableau 9 : Situation des prêts BNDA aux 3 coopératives à la phase initiale, en 1986.

Coopérativ	N base	Nbre pêcheu	Montant tot. investissem	Apport personnel	Prêts BNDA	Echéances
Diafarabé	12	714	22.405.045	2.250.045	20.000.000	22.220.000
Mopti	26	674	118.263.660	11.843.660	106.420.000	117.062.000
Youwarou	10	296	38.071.285	3.807.128	34.203.500	37.629.350
TOTAL	48	1684	178.739.990	17.900.833	160.623.500	176.911.350

Source : DRAC/Mopti - Rapport annuel d'activités 1985

---

## 26 / CONCLUSION

Lors de la campagne 86, la BNDA a donc distribué 47.389.000 aux trois secteurs OPM répartis entre 1337 adhérents de 31 AV (soit 35.444 CFA par personne). Au 31 décembre 1987, il y a eu 45% de taux de remboursement et 48% de l'échéance initiale.

Les coopératives ont bénéficié pour la même campagne 86-87 de 160.828.500 CFA de prêt équipement et devait rembourser un montant de 176.911.350 à l'échéance. Cette somme a été allouée à 1854 adhérents répartis entre 51 bases (soit 95.421,44 CFA par personne). Elles ont bénéficié en même temps de 37.152.000 CFA de prêt pour l'approvisionnement en céréales. Pour les coopératives et les AV, la BNDA a débloqué une somme globale de 208.217.500 CFA entre 3191 membres, soit une moyenne de 65.251 CFA par individu.

Sur les 500 millions de CFA destinés aux pêcheurs par la banque, seuls 41,58 ont pu être distribués avant l'arrêt des opérations.

A la date de la première échéance, c'est-à-dire le 31 mars 1987, la situation globale des impayés des 3 coopératives s'élevait encore à 155.208.456 CFA. A la deuxième échéance, la situation générale ne valait pas mieux et la BNDA a dû reporter les échéances pour un an encore. Nous étudierons en détail le problème des prêts BNDA aux pêcheurs et l'impasse créée en ce qui concerne l'incapacité de ses derniers à les solder, dans un rapport qui sortira bientôt. La présentation de ces chiffres avait pour but d'appréhender la somme globale de crédit banque octroyée aux pêcheurs du delta lors de la campagne 86-87 sur laquelle notre enquête a porté, en combinant les chiffres et les secteurs d'encadrement, on se fera une idée exacte de la répartition géographique du crédit et de son importance numérique.

Les sommes allouées aux coopératives

sont énormes par rapport aux AV et c'est pourquoi les premières éprouvent d'énormes difficultés à solder leur dette.

Les AV n'ont eu que 29,2 du montant accordé aux coopératives, ce qui tend à démontrer le surendettement des adhérents de ces dernières. Cependant, en considérant d'une part la répartition moyenne du crédit (65.252 F CFA) et le faible taux de remboursement confinant à l'insolvabilité des débiteurs, et d'autre part le revenu annuel des pêcheurs du Delta Central, il y a lieu de se poser des questions sur la répartition judicieuse des prêts, surtout au niveau des coopératives de pêcheurs et du contrôle du processus par les organismes encadreurs.

---

## 3 / LES ENGINES

### 31 / INTRODUCTION

D'une manière générale, pour les achats d'engins aussi bien au comptant qu'à crédit, l'enquête a porté essentiellement sur le dernier engin acheté par le ménage. Nous avons porté notre choix sur les engins stratégiques surnommés engins à problèmes dont l'utilisation devient de plus en plus conflictuelle dans le delta entre les pêcheurs eux-mêmes et qui font objet de prohibition de la part de l'administration.

Ces engins sont : le xubiséu ou birijo, l'épervier et la senne; à cela, nous avons ajouté les filets maillants et les filets à deux mains à cause de leur expansion à travers tout le delta.

L'usage de l'épervier a été défendu en 5è région depuis la "convention régionale sur la pêche en 5è région" de 1972 en son article 6.

La convention locale sur la pêche dans le cercle de Mopti du 28-30 octobre 1987 préconise dans ses

résolutions.

#### Article 10

L'usage de la senne est interdit sur toute l'étendue du cercle du premier avril au 31 juillet

L'usage de l'épervier est formellement interdit.

#### Article 12

La pratique du "keep all" (i.e. birijo ou xubiséu) est formellement interdite sur toute l'étendue du cercle.

Ces interdictions ont été approuvées par les conventions locales de plusieurs autres cercles de Mopti (Youwarou, Douentza, Djenné, Ténenkou) et même Niafunké. **Il y a donc interdiction permanente de l'épervier depuis 1972.** Ce qui n'empêche pas sa profusion dans le delta - ainsi que du xubiséu, et interdiction de la senne durant l'étiage, c'est-à-dire principalement lors des pêches collectives, interdiction du durankoro dans sa pratique appâtée dite lagos.

Vu les investissements consentis par les pêcheurs, les délais d'amortissement d'engins aussi onéreux que les sennes, la réglementation préconisant la destruction des engins pris lors d'une infraction a-t-elle une chance de réussir, la répression viendra-t-elle à bout de l'obstination des pêcheurs ?

Ceci ne relève pas à proprement parler de notre compétence, nous allons essayer de dénombrer le nombre de ces différents engins, voir quels sont les plus achetés, où et par qui, etc..

### 32 / REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ACHATS D'ENGINS DE PECHE

#### 321 / LES SENNES

(n = 7) pour les ménages permanents/n = 16 pour les ménages temporaires. Ces nombres trop faibles ne permettent pas une analyse de la répartition géographique.

#### 322 / LE XUBISEU

(n = 32 => MP; n = 15 => MT) est un genre de petite senne, apparu il y a une dizaine d'années. Plus maniable que la senne (il n'exige que 2 à 3 individus pour sa manipulation) il est cependant très prenant. Vu la conjoncture actuelle, on comprend l'engouement des pêcheurs pour cet engin miraculeux dont le pouvoir de destruction est considérable<sup>e</sup> car au dire des pêcheurs eux-mêmes, là où il passe, il n'existe plus un seul poisson, pas même un alevin !

#### 3221 / Ménages permanents

Sur les 32 achats dénombrés par l'enquête pour les ménages permanents, 47% appartiennent à l'amont contre 34% à la plaine centrale. Les zones de Mopti et du Diaka représentent le même pourcentage d'achat (9%). Le Djenneri dont les pêcheurs sont très hostiles à cet engin, les zones lacustres, d'aval et du Nord n'en ont pas acheté.

#### 3222 / Ménages temporaires

Le centre et le Diaka avec respectivement 33% et 40% des 45 achats dénombrés prédominent sur toutes les autres zones. L'amont représente le même pourcentage que les lacs : 13,3.

Le Djenneri, Mopti, l'aval et le Nord n'ont pas effectué d'achat.

Les zones de prédilection pour cet engin sont l'amont et la plaine centrale pour les ménages permanents, le Diaka et la plaine centrale pour les ménages temporaires. Les zones les plus hostiles sont le Djenneri, les lacs, l'aval et le Nord pour les permanents et le même Djenneri, Mopti, l'aval et le Nord pour les temporaires.

#### 323 / L'EPERVIER

#### 3231 / Ménages permanents (n = 24)

L'amont est la zone de prédilection de l'épervier (47% des achats). Le Djenneri représente 19% des achats,

**Tableau 10A :** Répartition géographique des achats d'engins pour les ménages permanents  
(% en données brutes, en ligne)

achat d'1 engin n=1123	AMO 20,7%	DJE 14,9%	MOPTI 18%	DIA 6,6%	CEN 8,8%	LAC 11,9%	AVA 8,5%	NOR 10,6%
pas d'achat n=33 2,9%	30,3%	9,1	6,1	0	0	12,1	30,3	12,1
achat SEN n=7 0,6%	28,6	0	0	0	14,3	0	14,3	42,9
XUB n=32 2,8%	46,9	0	9,4	9,4	34,4	0	0	0
EPE n=57 5,1%	47,4	19,3	10,5	7	5,3	5,3	5,3	0
FMA n=586 52%	20,5	12,8	19,1	7	7,7	13,5	9,6	9,9
AUT n=189 16,8%	25,4	10,6	22,8	7,9	11,6	12,2	3,7	5,8
F2M n=219 19,5%	5	26,5	16,4	5	7,8	11,4	8,2	19,6

**Tableau 10B :** Répartition géographique des achats d'engins pour les ménages temporaires (% en données brutes en ligne)

achat des engins	AMO 7,1%	DJE 2,2%	MOPTI 15,4%	DIA 5,6%	CEN 9,6%	LAC 51,6%	AVA 8,3%	NOR 0,2%
pas d'achat n=11 2%	0	0	9,1	0	0	27,3	63,6	0
achat SEN n=16 3%	6,3	0	0	0	12,5	56,3	25	0
XUB n=15 2,8%	13,3	0	0	40	33,3	13,3	0	0
EPE n=24 4,5%	16,7	0	8,3	12,5	16,7	45,8	0	0
FMA n=389 72,2%	6,4	2,6	16,5	4,6	7,2	55	7,5	0,3
AUT n=84 15,6%	7,1	2,4	19	3,6	15,5	46,4	6	0

Mopti 11% et chacune des autres zones moins de 10%.

Le Bani comme le Diaka sont des fleuves dont le lit s'assèche partiellement à l'étiage pour donner naissance à des biefs isolés, ce qui entrave la circulation des pirogues. L'épervier devient un engin stratégique pour les ménages permanents restés sur place. Il est donc étonnant que le Diaka ne représente pas davantage d'achats d'éperviers.

### 3232 / Ménages temporaires (n = 57)

La tendance s'inverse chez les ménages temporaires et suivant les zones. 46% des 24 éperviers ont été achetés dans la zone lacustre tandis que l'amont et la plaine centrale représentent 17% des achats. Le pourcentage élevé d'achat d'épervier relevant de la zone lacustre est certainement le fait des migrants venus de l'amont, du Djengeri et de Mopti qui représentent une grande partie des achats chez les permanents. L'épervier même là où son usage est défendu fait partie de la panoplie du migrant dès qu'il quitte son terroir car c'est l'engin de la pitance quotidienne.

### 324 / FILETS MAILLANTS

(n = 586 pour les ménages permanents et n = 389 pour les ménages temporaires)

Le nombre élevé de filets (52% des derniers achats) témoigne de sa grande popularité parmi les pêcheurs vu la modicité de son prix variant entre 30 et 40.000 CFA.

#### 3241 / Ménages permanents

Les achats se répartissent équitablement dans les strates, en proportion de la composition géographique de l'échantillon.

#### 3242 / Ménages temporaires

La même remarque est valable au

niveau des ménages temporaires. Il n'y a donc pas de tendance nettes dans la répartition géographique des achats de filets maillants.

### 325 / AUTRES ENGINS

Pour les autres engins qui sont au nombre de 189 engins achetés par les ménages permanents et 84% par les temporaires, nous entendons les durankoros, papolos, swanyas, gangas, harpons, diénés, etc. qui viennent compléter la panoplie des pêcheurs. 25% se trouvent dans l'amont et 23% dans la zone de Mopti pour les ménages permanents tandis que 46% se trouvent dans les lacs, 16% dans la zone de Mopti et 16% au centre pour les temporaires.

### 326 / CONCLUSION

Autrement dit, on achète plus dans l'amont pour les ménages permanents et plus dans la zone lacustre pour les ménages temporaires. Pour les engins à problème, l'amont et le centre sont le berceau du xubiseu pour les ménages permanents, le Diaka et le centre le demeurent pour les ménages temporaires.

La zone de prédilection de l'épervier est l'amont suivi de loin par le Djengeri pour les ménages permanents, les lacs occupent le premier rang pour les ménages temporaires.

Parmi les derniers engins achetés, le tableau ci-dessous nous donne la répartition des achats.

Tableau 11 : Dernier engin acheté (% en données brutes, en colonne)

Engins	MP n=1123	MT n=539
Filets maillants	52,2	72,2
Filets à 2 mains	19,5	-
Autres	16,8	15,6
Epervier	5,1	4,5
Xubiseu	2,8	2,8
Senne	0,6	3

Les filets maillants ont été les plus fréquents derniers achats aussi bien par les permanents que par les temporaires, avec cependant un pourcentage plus important chez ces derniers : 72.

Les filets à deux mains d'un coût de 2500 CFA à peu près sont l'engin du pauvre, utilisés surtout par les pêcheurs secondaires lors des pêches collectives des mares, chenaux et fleuves aussi bien que par les pêcheurs primaires.

Pour les autres engins principalement les palangres et les nasse, leur achat est assez important parmi les pêcheurs. L'épervier occupe une position confortable par rapport au xubiseu et l'achat des deux est constant chez les deux catégories de ménages enquêtés (MP et MT).

La senne occupe le dernier rang à cause de son coût prohibitif de 500.000 à 1,5 M. Il faut remarquer que la senne n'est jamais achetée d'un seul coup, les pêcheurs ajoutent au filet existant une ou deux balles selon leur possibilité jusqu'à atteindre au bout de quelques années les dimensions voulues. Certaines pièces plus vieilles que d'autres peuvent être remplacées par des nouvelles. Plusieurs combinaisons sont possibles. Le xubiseu et l'épervier demeurent cantonnés dans des zones spécifiques (voir supra) et ne semblent pas être acceptés dans d'autres où l'opposition à leur utilisation est forte.

### 33 / REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET ETHNIQUE DES ENGINS POSSEDES

Le dernier chapitre tend à mettre en évidence la possession des engins dont certains que nous avons appelés engins à problème (épervier, senne, xubiseu) feront l'objet de notre attention; il nous permettra aussi de mettre en corrélation le dernier engin acheté avec les possessions d'une

façon générale de ces engins par les différentes ethnies, leur répartition dans le delta.

### 331 / REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ENGINS POSSEDES

#### 3311 / SENNE

33111 / Ménages permanents (n = 72)

L'amont est le plus gros possesseur de senne 25% contre 0% dans le Diaka, le Nord détient 18% et les lacs 15%.

#### 33112 / Ménages temporaires

(n = 79)

Pour les temporaires, c'est l'inverse, la majorité des sennes sont trouvées dans les lacs (44%) et l'aval (31%). Ceci s'explique par le flux migratoire qui draine plus de 80% de migrants d'amont vers les lacs mais aussi de l'aval vers les lacs (mouvement en tenaille caractéristique du mouvement migratoire où les lacs en tant que déversoir deviennent le point de convergence des migrants à la poursuite du poisson.

En jetant un rapide coup d'oeil sur le tableau d'achat du dernier engin, on constate une certaine concordance entre dernier engin acheté et engin possédé.

Pour les ménages temporaires, on remarque :

	taux d'achat	taux de possession
sennes	3%	15
xubiseu	3	11
épervier	5	3
maillants	72	84

### 332 / REPARTITION ETHNIQUE DES ENGINS POSSEDES

#### 3321 / MENAGES PERMANENTS

Au niveau des ménages permanents, 61% des sennes sont possédées par les

bozo contre 26% par les somono et 7% par les songhay.

90% des xubiseu sont possédés par les bozo contre 56 par les somono. Il en est de même pour :  
L'épervier, 83% possédés par les Bozo contre 8% par les somono;  
Les palangres, 85% possédés par les Bozo contre 3% par les somono;  
Les filets maillants, 73% possédés par

les Bozo contre 3% par les somono.

### 3322 / MENAGES TEMPORAIRES

Pour les ménages temporaires, 72% des sennes sont possédées par des bozo contre 17% par des Somono.

Les palangres appartiennent en majorité aux Bozo (94%), il en est de même pour les maillants : 88%.

Tableau 12A : Répartition géographique des engins possédés par les ménages permanents (% en données brutes, en ligne)

n=1123 engins possédés	AMO 20,7%	DJE 14,9%	MOP. 18,0%	DIA 6,6%	CEN 8,8%	LAC 11,9%	AVA 8,5%	NOR 10,6%
SEN n = 72 6 %	25	11,1	9,7	0	9,7	15,3	11,1	18,1
XUB n = 125 11 %	36	4	11,2	16	24,8	4	0	4
EPE n = 386 34 %	41,7	14,5	21	4,1	3,6	4,4	4,4	6,2
PAL n = 510 45 %	22,5	10,8	20,8	6,9	12,4	12,5	7,3	6,9
FMA n = 728 65 %	22,9	13,2	18,4	6	9,9	12,5	7,8	9,2

#### 4 / CONCLUSION GENERALE

Ce travail nous a permis de clarifier le problème de l'accès des pêcheurs du Delta Central aux moyens de production et le rôle joué par les organismes d'encadrement à cet égard.

Une des premières constatations demeure que, malgré les efforts méritoires accomplis par l'encadrement, beaucoup reste à faire pour extirper les pêcheurs des griffes des commerçants omnipotents.

Les sommes distribuées par la BNDA

se sont montrées insuffisantes à couvrir les besoins exprimés par les pêcheurs et parmi ceux-ci une part importante de ceux qui ont bénéficié de crédits bancaires ont eu recours aux commerçants pour des prêts complémentaires et plus de la moitié des ménages ont effectué des achats au comptant.

L'enveloppe distribuée par la banque a été plus favorable aux coopérateurs qu'aux adhérents des AV si on se réfère aux montants des quotas individuels au sein des deux organismes considérés.

L'effort de la BNDA a été limité par le faible taux de remboursement

**Tableau 12b :** Répartition géographique des engins possédés par les ménages temporaires  
(% en données brutes, en lignes)

n=539 engins possédés	AMO 7,1%	DJE 2,2%	MOP. 15,4%	DIA 5,6%	CEN 9,6%	LAC 51,6%	AVA 8,3%	NOR 0,2%
SEN n = 79 14,7	3,8	1,3	5,1	2,5	11,4	44,3	31,6	0
XUB n = 60 11,1	8,3	0	13,3	20	23,3	25	10	0
EPE n = 178 33	18	2,8	16,9	9	9	37,1	6,7	0,6
PAL n = 313 58,1	7,7	2,6	15,3	5,1	8,6	53,7	6,7	0,3
FMA n = 454 84,2	7,3	2,6	16,5	4,4	9,3	52,4	7,3	0,2

**Tableau 13 :** Répartition ethnique des engins possédés  
(% en données brutes, en ligne)

**A) Ménages permanents**

Engins possédés n=1123	ETHNIES					
	628 BOZ 55,9%	80 SOM 8%	91 BAM 8,1%	43 MAR 3,8%	151 RIM 13,4%	69 SON 6,1%
SEN n=72 6,4	61,1	26,4	0	0	0	6,9
XUB n=125 11,1	90,4	5,6	0	0	0	0,8
EPE n=386 34,3	82,9	7,8	1,6	18	0,8	2,3
PAL n=510 45,4	84,5	2,7	1,4	1,4	2,9	4,1
FMA n=728 64,8	72,5	11	2,3	2,2	4,8	4,9

**B) Ménages temporaires**

Engins possédés n=539	ETHNIES		
	n=32 Non pêcheurs 5,9%	n=469 BOZ 87%	n=28 SOM 5,2%
SEN n=79 14,7	6,3	72,2	16,5
XUB n=60 11,1	5	86,7	8,3
EPE n=178 33	6,2	85,4	6,7
PAL n=313 58,1	3,5	93,9	1,6
FMA n=454 84,2	4,8	88,3	5,5

des débiteurs surtout au niveau des coopératives et toutes les échéances ont été dépassées sans que la banque puisse entrer dans ses droits.

Il y a lieu de poser des questions sur la finalité des prêts bancaires lorsqu'ils s'adressent à des acteurs d'une économie de cueillette devenue quelque peu aléatoire, adeptes de migrations permanentes et peu ouverts aux pratiques modernes de crédit et d'épargne.

Pour relancer le processus entamé par la banque, de sérieuses études socio-économiques portant sur l'accumulation du capital, la capacité d'endettement maximum, l'usage judicieux des prêts, doivent être entreprises pour cerner d'une façon objective ce monde "fluctuant et irrationnel" qu'est celui des pêcheurs pour le profane.

L'expansion progressive des engins tels que la senne, l'épervier, le xubiseu dont l'usage a été limité voire même prohibé par l'état tend à prouver que les organismes d'encadrement (DRAC, OPM) n'exercent aucun contrôle sur les commerçants qui introduisent ces matériels dans le Delta, ni sur les encadrés pour le choix, l'acquisition ou la confection d'engins correspondant à la réglementation.

La tâche de la DRAC et de l'OPM est immense quand on songe aux multiples difficultés des acteurs d'un secteur de production en pleine mutation.

La DRAC est-elle en mesure de superviser toutes les coopératives de pêcheurs, d'artisans, d'éleveurs, de transporteurs fluviaux sur l'étendue de la région ? Les trois coopératives de Mopti, Diafarabé et Akka semblent échapper à son emprise et cette situation est à l'origine de bien des conflits, tout particulièrement dans le domaine de l'octroi, de la répartition et du recouvrement des prêts bancaires.

L'une des priorités serait probablement une décentralisation effective des coopératives et leur éclatement en

bases autonomes plus faciles à contrôler et à encadrer, à l'instar des Associations Villageoises mises en place par l'OPM.

L'OPM et la DRAC se doivent de collaborer étroitement pour l'éradication de certaines pratiques qui favorisent l'accès au crédit bancaire mais qui grèvent ensuite le remboursement telle que l'accumulation des dettes et le paiement de l'acompte par les commerçants.

En effet, l'une des conditions de la banque pour l'octroi d'un nouveau prêt est le solde du prêt antérieur; poussé par le besoin de se procurer de nouveaux engins, les pêcheurs ont recours aux commerçants pour solder le reliquat de l'ancien crédit, puis ce sont ces derniers, d'une façon générale qui leur avancent le montant de l'acompte versé à la banque. Il en résulte pour le pêcheur une accumulation de dettes et une diminution du matériel acquis puisqu'au moment de la distribution, les commerçants déduisent tous les frais.

De la part de la banque et des organismes encadreurs, il y a lieu de contrôler la régularité des processus d'allocation depuis l'amont jusqu'au recouvrement total de la dette, car contrairement aux résultats escomptés, les commerçants, qui se sont encore impliqués davantage dans le système, en sont les plus gros bénéficiaires.

L'une des dernières difficultés est la relance du prêt bancaire (indispensable au pêcheur dans cette phase aigüe de la crise) qui est bloquée par le non remboursement des dettes contractées. En appliquant les pénalités dues au non respect des échéances, la banque aggrave encore la situation des pêcheurs, de moins en moins solvables du fait de l'accroissement constant des intérêts sur les capitaux non remboursés. La situation ressemble étrangement à celle du tonneau des Danaïdes.

Des mesures plus sereines doivent être envisagées qui ne peuvent être trouvées dans le cadre étroit du système bancaire, adapté au contexte d'une société stable et moderne mais complètement désarmé devant le

---

comportement d'agents voués au nomadisme qui appliquent les règles pratiquées avec les commerçants (endettement permanent par cumul de prêts jusqu'au remboursement final avec report successif des échéances).

En fait le pêcheur ne connaît pas bien la banque et la banque ne sait pas bien avec qui elle a affaire et de cette ignorance, mieux, de cette incompréhension découle la situation actuelle.

Pour ce qui est du crédit bancaire (qui équivaut à plus du tiers des crédits commerçants pour l'ensemble des pêcheurs enquêtés) de nouvelles dispositions s'avèrent nécessaires pour réduire effectivement l'emprise des commerçants d'engins qui restent actuellement les maîtres du jeu. La constitution d'un organisme de commercialisation du matériel de pêche, géré par les intéressés eux-

mêmes, sous la vigilance des organismes d'encadrement, s'avère plus que jamais nécessaire. Il pourrait exercer son contrôle en amont, sur l'importation des engins réglementaires, soulager les pêcheurs en leur accordant de meilleures conditions de vente, collaborer avec la BNDA pour la répartition des crédits et exercer une action en aval pour les recouvrements à la source.

Pour une meilleure gestion du patrimoine halieutique du Delta Central, l'action répressive doit toujours être précédée par le lent et difficile travail d'explication et de compréhension réciproque en vue d'amener progressivement les pêcheurs à une meilleure appréhension des problèmes et ceci dans le sens de leur intérêt, même si cela devait se réaliser au prix de certains sacrifices.

## NOTES

1. Banque Nationale pour le Développement de l'Agriculture.
2. F.F.E. : Fondation Friedrich Ebert.
3. Voir à ce sujet mon rapport sur "Le problème de surencadrement des pêcheurs du delta central". Projet Delta Central du Niger.
4. Notons que la très grande senne est partiellement agrandie en ajoutant chaque fois une à 2 balles et qu'elle est rarement achetée au comptant.
5. Litt. on l'appelle birijo en bamanan, i.e. filet qui recouvre le poisson pour l'asphyxier.